



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
03/04/2023
Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 09

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Christian SORTON, Stéphaney SALSI, Corinne ZAETTA, David BRU, Fabien LOBJOIT, Jean-Claude SILLET.

Pouvoirs : Philippe AUBIER donne pouvoir à Corinne ZAETTA, Marcel FAILLIOT donne pouvoir à Christian SORTON et Christophe COUVREUR donne pouvoir à Jean-Claude SILLET.

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA.

DELIBERATION
N° 2023/03/05

OBJET :

Vote CA 2022 budget annexe
hydraulique du vignoble

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Corinne ZAETTA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	4395.17	20198.24	+ 15803.07
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		25645.47	+ 25645.47
	Résultat à affecter			+ 41448.54
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	25611.56	57810.02	+ 32198.46
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS	0	158445.40	+ 158445,40
	Solde global d'exécution			+ 190643.86
Restes à réaliser au 31/12/22	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement		30006.73	262099.13	+ 232092.40



Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 051-215100751-20230411-DELIB20230305A-DE

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Branscourt

le : 17 Avril 2023



Corinne ZAETTA
Conseillère Municipale